

PARTICULIERS

**TARIFS
AU 1^{er} MARS
2018**

CONDITIONS
APPLIQUÉES AUX
OPÉRATIONS BANCAIRES

SOMMAIRE

1	EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3	8	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	26
				8.1. Facilité de caisse et/ou découvert	26
				8.2. Crédits à la consommation	27
				8.3. Crédits immobiliers	27
				8.4. Cautions émises par la banque	28
2	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	9	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	29
	2.1. Ouverture, transformation, clôture	4		9.1. Épargne bancaire	29
	2.2. Relevés de compte	4		9.2. Placements financiers	31
	2.3. Tenue de compte	5		9.3. Assurance vie	38
	2.4. Services en agence	6			
3	BANQUE À DISTANCE	6	10	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	39
4	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8	11	SUCCESSIONS	41
	4.1. Cartes	8			
	4.2. Virements	12	12	AUTRES AVANTAGES ET SERVICES	41
	4.3. Prélèvements SEPA TIP SEPA	13			
	4.4. Chèques	13	13	RÉSOLUDRE UN LITIGE	42
5	OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14		CHARTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	43
	5.1. Sobrio	14		POUR VOTRE INFORMATION	45
	5.2. JAZZ	16		SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	46
	5.3. Générïs : offre destinée aux clients en situation de fragilité financière	19		CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	47
	5.4. Services Bancaires de Base	20		GLOSSAIRES	47
6	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	21			
	6.1. Commissions d'intervention	21			
	6.2. Opérations particulières	21			
	6.3. Incidents de paiement	21			
7	OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	23			

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2018 les précédentes conditions.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller de Clientèle.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : particuliers.societegenerale.fr

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	PRIX EN EUROS
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Mon compte en bref) ⁽¹⁾	1,00 € par mois Soit pour information 12,00 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte CB Visa ou CB Mastercard)	45,00 € par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte CB Visa ou CB Mastercard)	45,00 € par an
■ Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte CB V PAY) ⁽²⁾	35,00 € par an
■ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone Euro avec une carte de paiement internationale) - Carte CB Visa ou CB Mastercard	1,00 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – En agence : – Par Internet :	5,00 € par virement GRATUIT
■ Paiement d'un prélèvement SEPA – Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : – Frais par paiement d'un prélèvement :	GRATUIT GRATUIT
■ Commission d'intervention	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Mon assurance au quotidien) ⁽¹⁾	24,00 € par an
■ Frais de tenue de compte	2,00 € par mois⁽³⁾ Soit pour information 24,00 € par an

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

(1) À compter du 23/04/2018 (voir pp.7 et 40).

(2) Voir p. 8.

(3) Prélevés trimestriellement soit 6 €.

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services particuliers, en agence ou par Internet.	GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint	GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	GRATUIT
■ Clôture de compte	GRATUIT
■ Service d'aide à la mobilité bancaire	
<ul style="list-style-type: none"> ● Service Bienvenu Selon votre choix, Société Générale transmet vos nouvelles coordonnées bancaires : <ul style="list-style-type: none"> – soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers – soit aux seuls émetteurs réguliers que vous choisissez ● Récapitulatif des prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois (sur demande) 	GRATUIT

2.2. RELEVÉS DE COMPTE

■ Relevé de compte (papier ou en ligne)		
– Mensuel		GRATUIT
– Par quinzaine	par an	18,00 €
– Classé par type d'opérations	par an	18,00 €
– Hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois)	par envoi	1,00 €
– Relevé en braille		GRATUIT
■ Récapitulatif annuel de frais ⁽¹⁾		GRATUIT
■ SYNOPSIS		
Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale		
● SYNOPSIS 1 :	par an	13,50 €
– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)		
● SYNOPSIS 2 :	par an	44,40 €
– Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits		
+ Détail assurance vie (semestriel)		
+ Détail portefeuille titres (trimestriel)		

(1) Pour plus d'informations voir p. 45.

<p>• SYNOPSIS 3 : – Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + Détail assurance vie (semestriel) + Détail portefeuille titres (mensuel)</p>	par an	57,50 €
2.3. TENUE DE COMPTE		
<p>■ Frais de tenue de compte ⁽¹⁾</p> <p>Frais par compte actif, plafonnés à une facturation par client quel que soit le nombre de comptes détenus et prélevés trimestriellement.</p>	par mois	2,00 €
<p>BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.</p>		
<p>■ Frais de tenue de compte inactif ⁽¹⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)</p> <p>– Frais par compte ⁽²⁾</p>	par an	30,00 € maximum
<p>BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de Générïs, des Services Bancaires de Base.</p>		
<p>■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire</p>		GRATUIT
<p>BON À SAVOIR Le Relevé d'Identité Bancaire vous est attribué de manière définitive chez Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.</p>		
<p>■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte et livret d'épargne</p>	par mois	10,00 €
<p>■ Enregistrement d'un changement d'adresse</p>		GRATUIT

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) À concurrence du solde disponible sur le compte.

2.4. SERVICES EN AGENCE

■ Carnet de remises de chèques personnalisées		GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque (dans l'agence qui tient le compte)		GRATUIT
■ Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte (au guichet)		GRATUIT
■ Versement d'espèces		GRATUIT
■ Frais de recherche de documents		
– Relevé de compte par périodicité mensuelle		15,00 €
– Document de moins d'un an (l'unité)		15,00 €
– Document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)		30,00 €
– Supplément par photocopie		0,50 €
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale		GRATUIT
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates (« Service Éclair Consultation »)	par trimestre	4,50 €
Coffres-forts		
■ Frais de location de coffre-fort		
– Compartiment d'un volume jusqu'à 30 dm ³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 €	par an	115,00 €
– Autres volumes et/ou garanties		nous consulter

3. BANQUE À DISTANCE

3.1. INTERNET ⁽¹⁾

■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet) Hors du coût du fournisseur d'accès Internet		GRATUIT
■ Consultation et gestion des comptes, gestion du budget, messagerie client		GRATUIT
■ Relevés de comptes en ligne et avis d'opération en ligne (uniquement sur Internet)		GRATUIT

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

3.2 APPLICATION MOBILE « l'Appli » ⁽¹⁾

- Les Services disponibles sur « l'Appli » comprennent les services Internet décrits page précédente, ainsi que de nombreux autres services décrits page 46, dont :
 - **La Jauge, Pass Sécurité** (confirmez rapidement vos opérations réalisées en ligne), **Transfert par SMS** (voir p. 12), **Paylib** (voir p. 8).

GRATUIT

3.3. TÉLÉPHONIE

- Service Client** **3933** Service 0,30 €/min + prix appel

Des conseillers vous répondent de 8h à 22h en semaine et jusqu'à 20h le samedi.
Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 1 76 77 39 33.
Tarif TTC au 01/01/2018.

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS**

Mon compte en bref **par mois** **1,00 €**

Commercialisation à partir du 23/04/2018

Offre comprenant :

- un relevé hebdomadaire par SMS
- des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé

BON À SAVOIR

La cotisation **Mon compte en bref** est incluse dans la cotisation **Sobrio**

Messalia **par mois** **3,65 €**

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018

- Réduction pour les 12-15 ans **-50 %**

– Pour les adhérents **JAZZ**
(contrats souscrits avant le 17/01/2011) **par mois** **3,15 €**

– Pour les adhérents **JAZZ** moins de 25 ans
(contrats souscrits avant le 17/01/2011) **par mois** **1,08 €**

– Pour les détenteurs de **Généris** **par mois** **2,75 €**

BON À SAVOIR

Messalia évolue et devient **Mon compte en bref** à compter du 23/04/2018. Les contrats **Messalia** souscrits antérieurement à cette date bénéficient automatiquement de cette évolution.

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

4.1. CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)⁽¹⁾

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription.

■ Carte CB Visa Infinite (à débit immédiat ou différé)		330,00 €
■ Carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard (à débit immédiat ou différé)		135,00 €
■ Carte CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat ou différé)		45,00 €
– Pour les 18- 24 ans		-50 %
– Pour les mineurs (à partir de 16 ans/débit immédiat)		GRATUIT
■ Carte CB V PAY (carte à autorisation systématique ⁽²⁾ et à débit immédiat)		35,00 €
– Pour les 18- 24 ans		-50 %
– Pour les mineurs (à partir de 12 ans)		GRATUIT

Options des cartes de paiement (hors cotisation des cartes)

■ Apple Pay ⁽³⁾ , Paylib : solutions de paiement mobile ⁽⁴⁾		GRATUIT
■ e-Carte Bleue ⁽⁵⁾ : numéro de carte bancaire virtuel à usage unique	par an	12,00 €
■ Option carte Collection	par an	
– Modèle avec visuel (Collections So Music, caritative, sensation...)		12,00 €
– Modèle avec visuel et services (Collections pour elles, animaux...)		24,00 €

BON À SAVOIR

Réduction de 20 % sur la cotisation de l'option carte Collection pour les détenteurs de Sobrio

■ Option crypto dynamique ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ : numéro au dos de la carte changeant toutes les heures	par an	12,00 €
---	--------	---------

BON À SAVOIR

Réduction de 20 % sur la cotisation de l'option crypto dynamique pour les détenteurs de Sobrio

- (1) Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact, y compris la carte CB V PAY à partir de la fin du 1^{er} semestre 2018.
- (2) Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pour les majeurs hors SBB.
- (3) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.
- (4)auprès des commerçants acceptant ce mode de paiement.
- (5) Gratuité au choix de l'option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.
- (6) Disponible sur les cartes CB Mastercard, CB Gold Mastercard et CB V PAY mineurs à compter d'avril 2018.

<p>■ Option Crédit⁽¹⁾ (associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)</p>		GRATUIT
<p>Cotisation des cartes de retrait (par an)</p>		
<p>■ Carte CB Service Éclair Cirrus</p>		30,00 €
<p>■ Carte de retrait Société Générale⁽²⁾</p>		GRATUIT
<p>Cotisation de la carte de crédit renouvelable (par an, hors coût du crédit associé)</p>		
<p>■ Carte CB Visa Alterna (carte associée au crédit renouvelable Alterna) – En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes</p>		20,00 € -50 %
<p>Opérations diverses (par opération et hors cotisation des cartes)</p>		
<p>■ Choix du code secret⁽³⁾</p>	par demande	10,00 €
<p>■ Envoi de carte à domicile⁽⁴⁾</p>		GRATUIT
<p>■ Rédition de codes – Code secret de la carte – Codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe)</p>		10,00 € 5,00 €
<p>■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte⁽⁵⁾</p>		GRATUIT
<p>■ Frais d'opposition (blocage) de la carte – Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte – Par la banque (pour motif utilisation abusive)</p>		GRATUIT GRATUIT
<p>■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</p>		16,00 €
<p>■ Remplacement de la carte – À l'occasion de son renouvellement automatique – En cas de dysfonctionnement – À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé – Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse</p>		GRATUIT GRATUIT 16,00 € 16,00 €

(1) Hors cartes CB V PAY.

(2) Fonctionne uniquement dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(3) Gratuité au choix de l'option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

(4) À l'exception des cartes fabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

(5) Toute augmentation de la capacité de retrait et/ou de la capacité de paiement de la carte est soumise à l'acceptation de Société Générale.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays de la zone Euro (voir p. 47)

■ Paiement par carte GRATUIT

■ Retrait d'espèces

– Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une autre banque que Société Générale 3,00 €

– Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Société Générale ou Crédit du Nord GRATUIT

– Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'une autre banque au-delà du nombre de retraits ci-dessous 1,00 €

- Pour les mineurs GRATUIT

■ Forfait de retraits DAB illimités⁽¹⁾ par mois 2,00 €

Commercialisation à partir du 23/04/2018

– Exonération des frais éventuels par retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

BON À SAVOIR

Réduction de 20 % sur la cotisation du forfait de retraits DAB illimités pour les détenteurs de Sobrio.

Nombre de retraits mensuels gratuits	Carte détenue hors JAZZ ⁽²⁾
Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	illimité
Cartes CB Visa - CB Mastercard	3
Carte CB V PAY	0
Carte CB Service Éclair Cirrus	0
Carte CB Visa Alternia	3

(1) Uniquement pour les cartes CB V PAY, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

(2) Pour les détenteurs de JAZZ, voir p. 16.

Dans un pays hors zone Euro⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (voir p. 47)

■ Commission fixe par retrait ou paiement		
– Paiement par carte	inférieur ou égal à 10 €	GRATUIT
– Paiement par carte	supérieur à 10 €	1,00 €
– Retrait d'espèces		3,00 €

■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement		
– Pour la carte CB Visa Infinite		2,00 %
– Pour les autres cartes		2,70 %

BON À SAVOIR Forfait d'exonération des commissions⁽⁴⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'option Internationale selon les niveaux (voir p. 15).

Cartes American Express⁽⁵⁾

■ Carte Green		par an	95,00 €
■ Carte Gold		par an	185,00 €
■ Carte Platinum		par mois	49,00 €
■ Réduction la première année sur la carte Green et la carte Gold			-50 %

BON À SAVOIR Les retraits avec une carte American Express (carte Green, carte Gold et carte Platinum) souscrite chez Société Générale sont gratuits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(1) Pour des opérations en devises ou en euros.
 (2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.
 (3) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
 (4) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
 (5) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2018 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express. Ces cartes sont souscrites auprès d'American Express Carte-France par l'intermédiaire de Société Générale.

4.2. VIREMENTS

■ Domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
Frais par virement occasionnel SEPA	
■ Émission d'un virement SEPA (en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)	
• Initié par Internet⁽¹⁾ avec IBAN du bénéficiaire	GRATUIT
• Initié par Internet Mobile⁽¹⁾ vers la France, avec IBAN du bénéficiaire	GRATUIT
• Initié par Smartphone avec Transfert par SMS⁽²⁾	GRATUIT
• Traité par votre agence	
– entre vos comptes Société Générale	GRATUIT
– vers la France ou transfrontalier	5,00 €
+ frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN incorrect)	15,00 €
■ Réception d'un virement SEPA (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)	GRATUIT
Frais par virement permanent SEPA	
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
■ Émission d'un virement SEPA (initié à partir d'un compte tenu en France vers un compte Société Générale ou vers un compte tenu dans une autre banque en France)	
• Initié ou modifié depuis Internet⁽¹⁾	GRATUIT
• Initié ou modifié depuis votre agence par virement	1,50 €
• Déclic Régulier	
– Virement automatique vers un compte d'épargne Société Générale	GRATUIT
■ Réception d'un virement SEPA (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)	GRATUIT

(1) Au-delà de 4 000 € veuillez contacter votre Conseiller de Clientèle.
Voir tarifs p. 6.

(2) Service valable uniquement en France Métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement.

4.3. PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽¹⁾ - TIP SEPA⁽²⁾

■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA	GRATUIT
■ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT

4.4. CHÈQUES

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.

■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)	GRATUIT
■ Frais d'envoi de chéquier <ul style="list-style-type: none"> – Par lettre suivie – En recommandé simple (hors frais postaux) 	GRATUIT 2,60 €
■ Remise de chèque(s) en Métropole, Monaco	GRATUIT
■ Paiement d'un chèque	GRATUIT
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00 €
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #0070C0; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold; font-size: 0.8em; margin-right: 5px;">BON À SAVOIR</div> <div> <p>Frais d'émission de trois chèques de banque par mois inclus dans la cotisation Génériss.</p> <p>Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient de 2 chèques de banque par mois.</p> </div> </div>	
■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)	12,50 €

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 47).

(2) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

5.1. SOBRIO

Commercialisation à partir du 23/04/2018

Services Essentiels

sobrio.

■ La carte et ses services associés

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé au choix⁽¹⁾ (voir p.8)
- Le choix et la réédition du code secret de la carte
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

■ Mon assurance au quotidien

- L'assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques

■ Mon compte en bref

- Le relevé flash hebdomadaire par SMS
- La notification approche du plafond de paiement carte
- La notification approche du plafond de découvert autorisé

■ L'exonération des frais de tenue de compte

BON À SAVOIR La détention de Sobrio donne accès à des exclusivités comme l'agrégation de comptes externes ou l'option Internationale

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio

■ Avec une carte CB V PAY	6,20 €
■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard	6,90 €
■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	13,90 €
■ Avec une carte CB Visa Infinite	27,90 €

Avantages tarifaires

■ Réductions sur des services additionnels

- | | |
|--|--------|
| – Option carte Collection (voir p. 8) | - 20 % |
| – Option carte crypto dynamique (voir p. 8) | - 20 % |
| – Forfait d'exonération d'agios (voir p. 26) | - 20 % |
| – Forfait de retraits DAB illimités (voir p. 10) | - 20 % |

(1) Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).
Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat)

Réductions sur les Services Essentiels Sobrio

Mineurs (à partir de 15 ans)	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	Sobrio Duo
Offert	-50 % ⁽¹⁾	-20 % ⁽¹⁾	-50 % ⁽²⁾	-50 % ⁽³⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans)⁽⁴⁾ Offre réservée aux détenteurs de Sobrio et de JAZZ

<ul style="list-style-type: none"> Initial Exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits⁽⁶⁾ hors zone euro par mois. 	par mois	10,00 €
<ul style="list-style-type: none"> Intense Exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur les retraits⁽⁶⁾ hors zone euro. 	par mois	17,50 €
<ul style="list-style-type: none"> Illimité Exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits⁽⁶⁾ et tous les virements occasionnels non SEPA⁽⁷⁾ (internationaux) émis ou reçus avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire. 	par mois	25,00 €
<ul style="list-style-type: none"> Étudiants de moins de 30 ans⁽⁸⁾ Exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits⁽⁶⁾ hors zone euro. 	par mois	5,00 €

(1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.

(2) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(3) Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère.

Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

(4) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois : Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.

(5) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(6) Par carte, dans un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

(7) Voir p. 24, 25.

(8) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

Réductions sur l'Option Internationale

Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo
-	-50 %	-20 %	-50 % ⁽¹⁾	-50 % ⁽²⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

5.2. JAZZ

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018⁽³⁾

Services Essentiels



■ La carte

- Une carte de paiement à débit immédiat ou différé au choix (voir p. 8)
Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).
Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

■ Des services associés à la carte

- Le choix du code secret de la carte.
- Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- Un forfait mensuel porté à 6 retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors Société Générale et Crédit du Nord (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

■ Quiétis

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, clé et papiers (voir p. 40).

■ Des services essentiels et des avantages au quotidien

- Le relevé de compte classé par type d'opérations.
- L'émission d'un chèque de banque par an.
- Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.
- Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque).
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).
- Exonération des frais de tenue de compte.
- L'accès au programme de fidélité Filigrane.

Ce programme sera supprimé le 1^{er} juillet 2018⁽⁴⁾.

(1) Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(2) Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'option Internationale éventuellement rattachée.

(3) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

(4) Les événements donnant lieu à l'attribution de points Filigrane ne seront plus pris en compte à compter du 1^{er} avril 2018, et l'adhérent pourra convertir ses points en cadeaux jusqu'au 30 juin 2018.

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ

■ Avec une carte CB V PAY	7,85 €
■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard	8,50 €
■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	16,10 €
■ Avec une carte CB Visa Infinite	31,00 €

Avantages tarifaires

– Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite)	-8,00 €
– Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alternativa	-50 %
– Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les cartes American Express Green et Gold	-20 %

Options de JAZZ

■ Option Tranquillité	par mois	0,65 €
-----------------------	----------	--------

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018⁽¹⁾

Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, le Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix.

■ Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans)
--

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018⁽¹⁾

Option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel.

– Jusqu'au 22/04/2018	par mois	3,15 €
– À partir du 23/04/2018	par mois	2,50 €

■ Option Alerte SMS	par mois	2,15 €
---------------------	----------	--------

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018

Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

BON À SAVOIR L'option Alerte SMS évolue et devient Mon compte en bref à compter du 23/04/2018 (voir p. 7). Les contrats Option Alerte SMS souscrits antérieurement à cette date bénéficient automatiquement de cette évolution.

■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans) voir pp. 15 et 16.

(1) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	JAZZ Duo
Services Essentiels	-75 %	-50 % ⁽¹⁾	-20 % ⁽¹⁾	-50 % ⁽²⁾	-50 % ⁽³⁾
Option Tranquillité	-50 %				-50 % ⁽³⁾
Option Souplesse	-	- 50 %	- 20 %	- 50 % ⁽⁴⁾	-
Option Alerte SMS	-50 %				-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

- (1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.
- (2) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (3) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'option Tranquillité éventuellement rattachée.
Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.
- (4) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

5.3. GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

■ Cotisation mensuelle

3,00 €⁽¹⁾

● Prestations et services proposés :

- L'ouverture, la tenue⁽²⁾ et la fermeture du compte,
- 1 carte CB V PAY Génériss (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique⁽³⁾),
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte,
- Des virements SEPA :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois
 - 4 virements occasionnels traités en agence par mois
 - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet⁽⁴⁾,
- Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA⁽⁵⁾ et prélèvements SEPA,
- 3 chèques de banque par mois,
- L'accès illimité à l'espace sécurisé Internet⁽⁴⁾,
- Une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100 €,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- L'enregistrement de changement d'adresse.

● Conditions tarifaires :

- Plafonnement de la commission d'intervention **par opération** **4,00 €**
par mois **20,00 €**
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois) :
 - Pour un montant < à 10 € **par opération** **montant du rejet**
 - Pour un montant ≥ à 10 € **par opération** **10,00 €**
- Avantages tarifaires supplémentaires :
 - Tarif préférentiel sur Messalia (voir p. 7)⁽⁶⁾ **par mois** **2,75 €**
 - Réduction sur le « Service Éclair Consultation » (voir p. 6) **-50 %**

(1) Réduction de 50% pour les clients âgés de 16 à 18 ans.

(2) Sont inclus les frais de tenue de compte actif et inactif.

(3) Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas).

(4) Voir tarifs Internet p. 6.

(5) Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

(6) Jusqu'au 22/04/2018.

5.4 SERVICES BANCAIRES DE BASE

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1, D.312-5 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

GRATUIT

• **Ils incluent :**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- L'envoi d'un relevé de compte mensuel,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence qui tient le compte,
- Les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- 1 carte CB V PAY SBB (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique),
- 2 chèques de banque par mois.

• **Conditions tarifaires :**

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)
 - Pour un montant < à 10 € **par opération**
 - Pour un montant ≥ à 10 € **par opération**

**montant
du rejet
10,00 €**

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

6.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

■ Par opération

(dans la limite de 80,00 € par mois)

8,00 €

BON À SAVOIR Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générés (voir p. 19) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire

20,00 €

■ Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution

133,20 €

■ Frais par opposition administrative

10 %
du montant
dû (max.
133,20 €)

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

15,00 €

■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision

15,00 €

6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par chèque

15,00 €

Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.

■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– Pour un chèque ≤ à 50 €	30,00 €
– Pour un chèque > à 50 €	50,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.

Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.

Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.

Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

■ Frais de rejet de Prélèvement SEPA (dont TIP SEPA⁽¹⁾) pour défaut de provision	
– Pour un montant < à 20 €	montant du rejet
– Pour un montant ≥ à 20 €	20,00 €

■ Frais de non-exécution de virement permanent SEPA pour défaut de provision	
– Pour un virement < à 20 €	GRATUIT
– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'un compte Société Générale	GRATUIT
– Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque	20,00 €

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes. S'agissant du rejet d'un chèque, les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont en sus.

(1) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

COURS DE CHANGE

Ce cours correspond au prix d'échange de la salle des marchés de Société Générale lorsqu'elle exécute l'opération de change, majoré d'une marge, variable selon le montant de l'opération et la devise traitée.

**nous
consulter**

Change manuel

■ Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾

- En euros
- En devises

GRATUIT
3 %
du montant
min. 9,90 €

■ Achat et vente de billets de banque étrangers

- Commission par opération
- Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients

1,5 %
du montant
min. 6,00 €
9,90 €

Chèques⁽²⁾

■ Encaissement de chèques étrangers

- Encaissement d'un chèque en euro ou en devise tiré sur l'étranger
- Formule « Crédit accéléré »
 - Formule « Crédit ferme »

16,74 €
1 ‰
du montant
min. 16,74 €

■ Commission de change sur le montant du chèque⁽³⁾

0,05 %
du montant
min. 14,00 €

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du donneur d'ordre.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie du montant supérieure à 75 000 €.

Virement vers l'étranger

■ Émission d'un virement SEPA

(en euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

voir p. 12

■ Émission d'un virement non SEPA (International)

- Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (international) :

	Initié par Internet ⁽²⁾	
Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾
Virement ≤ 500 €	9,00 €	9,00 € + 20,00 €
Virement > 500 € ⁽⁵⁾	13,00 €	13,00 € + 20,00 €

	Traité en agence		
Options de frais possibles	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	« Ben » ⁽⁶⁾
Virement ≤ 500 €	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	-
Virement > 500 €	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 20,00 €	-

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

(1) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

(2) Voir p. 6.

(3) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

(4) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

(5) Au-delà de 4 000 € veuillez contacter votre Conseiller de Clientèle.

(6) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

(7) Voir p. 47.

■ i-Transfert

Virement initié à partir d'un serveur vocal (tarif TTC au 01/01/2018) :

0 892 694 694 > Service 0,30 € / min + prix appel

24h/24, 7 jours/7

Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 8 92 69 46 94

- | | |
|--|--------------------------------|
| – Abonnement mensuel | 1,00 € |
| – Transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale
Société Générale participante, selon la filiale | de 1,50 €
à 10,00 € |
| – Transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence
d'une filiale Société Générale participante, selon la filiale | de 3,00 €
à 20,00 € |

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement SEPA

(en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 47) **GRATUIT**

■ Réception d'un virement non SEPA (International)

Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir p. 47).

- Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (International) :

– Virement ≤ 150 €	GRATUIT
– Virement > 150 €	22,00 €

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur le site particuliers.societegenerale.fr

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet societegenerale.fr

8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

<p>■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel non contractualisé*</p>	<p>nous consulter</p>
<p>■ Découvert confirmé*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier <p>* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil. Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} janvier 2018 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 5,84 % à 20,87 %. Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 20,87 % (taux en vigueur au 1^{er} trimestre 2018)</p>	<p>nous consulter nous consulter</p>
<p>■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios ») (non compris dans le TAEG) par trimestre</p> <p>7,00 €</p> <p>BON À SAVOIR Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du Forfait d'exonération d'agios ou de l'option Souplesse Jazz.</p>	
<p>■ Forfait d'exonération d'agios par mois Commercialisation à partir du 23/04/2018</p> <p>Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios ») à hauteur d'une utilisation de 1000€ de découvert pendant 7 jours par mois</p> <p>BON À SAVOIR Les détenteurs de Sobrio bénéficient d'une réduction de 20 % sur l'offre Forfait d'exonération d'agios</p>	<p>2,50 €</p>
<p>■ PIANO</p> <p>Arrêt de commercialisation le 23/04/2018 ⁽¹⁾</p> <p>Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et une assurance décès accidentel</p> <ul style="list-style-type: none"> – Jusqu'au 22/04/2018 par an 38,00 € – À partir du 23/04/2018 par an 30,00 € 	

Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'intérêts débiteurs (« agios »). Cette facturation peut être allégée grâce au Forfait d'exonération d'agios.

(1) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ Crédit renouvelable Alterna

- Taux et conditions d'utilisation

nous
consulter

■ Crédits amortissables

- **Expresso, Expresso Développement Durable** (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur www.ademe.fr), **Crédit Compact** (regroupement de crédits à la consommation)

- Taux
- Frais de dossier⁽¹⁾ (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

nous
consulter
1 %
du montant
du prêt
30,00 €
néant

• Prêt Étudiant Évolutif

- Taux
- Frais de dossier
- Frais d'aménagement de durée
- Frais pour décaissements programmés

nous
consulter
30,00 €
30,00 €
16,00 €

8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS ET CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DIVERS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de crédits immobiliers classiques et réglementés.

Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers

• Taux

Les taux d'intérêt et taux d'intérêt débiteurs sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.

• Assurance

Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

• Assurance Perte d'Emploi (facultative)

nous
consulter

(1) Néant pour Expresso Développement Durable.

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour les prêts suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Prêt immobilier à taux fixe – Prêt Conventionné – Crédit Relais – Prêt Développement Durable – Optis – Edifio – Crédit Lombard – Crédit de Trésorerie 	1 % du montant min. 300,00 € max. 1000,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) 	1 % du montant min. 300,00 € max. 500,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro 	néant
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles 	néant
<ul style="list-style-type: none"> • Frais pour traitement spécifique⁽¹⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert. 	1 % du capital dû min. 300,00 € max. 900,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de relance sur échéance impayée 	12,90 €
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de décompte de remboursement anticipé (par dossier) <ul style="list-style-type: none"> – Offre émise jusqu'au 30/06/2016 – Offre émise à partir du 01/07/2016 	25,00 € GRATUIT
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Caution Loyer Jeunes Actifs <ul style="list-style-type: none"> – Frais d'acte – Commission d'engagement 	30,00 € 2 % par an du montant de la caution
<ul style="list-style-type: none"> ■ Autres Caution Émises <ul style="list-style-type: none"> – Frais d'acte – Commission d'engagement 	41,50 € nous consulter

(1) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du Code de la consommation, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

9.1. ÉPARGNE BANCAIRE

Comptes et livrets d'épargne

Taux au 1^{er} février 2018

■ Livret A	0,75 % ⁽¹⁾
■ Livret de Développement Durable	0,75 % ⁽¹⁾
■ Livret d'Épargne Populaire	1,25 % ⁽¹⁾
■ Livret Jeune	2,00 % ⁽²⁾
■ Compte sur livret	0,20 % ⁽³⁾
■ Livret Épargne Plus Société Générale	
– Taux standard	0,10 % ⁽³⁾⁽⁴⁾
– Taux majoré d'une prime de fidélité	0,80 % ⁽³⁾⁽⁵⁾

BON À SAVOIR ▶ Versements et retraits possibles à tout moment ⁽⁶⁾.
Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.

(2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.

(4) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable

(5) Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.

(6) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

Services d'épargne associés aux comptes et livrets

■ Déclic Régulier

(virements automatiques du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)

GRATUIT

■ Service d'épargne solidaire

(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)

GRATUIT

Épargne logement

Taux au 1^{er} février 2018

■ Compte Épargne Logement

0,50 % ⁽¹⁾

■ Plan Épargne Logement

1,00 % ⁽¹⁾

■ Transfert dans un autre établissement

(CEL, PEL)

65,00 €

Épargne à terme

■ Plan Épargne Bancaire

Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TNAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8^e anniversaire.

**nous
consulter**

■ Plan d'Épargne Populaire

1,00 % ⁽²⁾

■ Transfert dans un autre établissement

(PEP)

65,00 €

(1) Taux nominal annuel brut hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux.

(2) Taux nominal annuel brut avant application des prélèvements sociaux, applicable sur les encours et nouveaux versements sur le PEP entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2018.

9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Transactions

■ Valeurs mobilières⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

Bourse Euronext⁽²⁾

	Internet ⁽⁴⁾	Agence ou au 3933 ⁽⁴⁾
• Ordre au comptant		
Commission proportionnelle ⁽³⁾		
- ordre ≤ 8 000 €	0,55 %	1,40 %
- ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 €	0,45 %	1,20 %
- ordre > 15 000 €	0,35 %	1,10 %
Commission fixe	GRATUIT	4,50 €
Minimum de perception ⁽⁵⁾	8,50 €	15,50 €
	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 € :	32,50 €	1,63 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 € :	11,00 €	0,55 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Barème applicable dès le 1^{er} euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(4) Voir tarifs pp. 6 et 7. Internet inclut Internet Mobile.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

• Ordre avec Service de Règlement Différé ⁽¹⁾ exclusivement sur Euronext Paris	À l'achat	À la vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,0250 % par jour ⁽³⁾	GRATUIT
Prorogation sur Internet ⁽⁴⁾ ou en agence d'un ordre passé au SRD		
– Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
– Commission fixe	4,50 €	4,50 €
– Minimum de perception	15,00 €	15,00 €
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	70,50 €	1,76 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	10,00 €	0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	60,50 €	1,51 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	0,00 €	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	32,00 €	0,80 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	10,00 €	0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	22,00 €	0,55 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	0,00 €	0,00 %
<i>Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.</i>		

(1) Tarif unique quel que soit le canal de transmission de l'ordre.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

(4) Voir tarifs p.6. Internet inclut Internet Mobile.

Bourse étranger ⁽¹⁾

	Internet ^{(2) (3)}	Agence ⁽⁴⁾
• Ordre au comptant		
Commission proportionnelle ⁽³⁾	0,55 %	1,66 %
Commission fixe	GRATUIT	GRATUIT
Minimum de perception	40,00 €	60,00 € ⁽⁵⁾
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €	66,40 €	1,66 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €	40,00 €	1,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Autres valeurs mobilières

• Souscription d'OPC ⁽⁶⁾		
– OPC gérés par Société Générale Gestion ⁽⁷⁾		GRATUIT
– Autres OPC (frais forfaitaires)		26,00 € ⁽⁸⁾
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20 €, soit un total de 2 000 € :	Gratuit	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20 €, soit un total de 2 000 € :	26,00 €	1,30 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

(1) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(2) Voir tarifs p.6. Internet inclut Internet Mobile.

(3) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

(4) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone euro. Autre pays, nous consulter.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur Bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

(6) Organisme de Placement Collectif.

(7) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

(8) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

<ul style="list-style-type: none"> • Autres souscriptions <ul style="list-style-type: none"> – Souscription aux émissions d’actions – Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles – Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN) 		GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> ■ Opération sur or <ul style="list-style-type: none"> – Achat ou vente (en % du montant) ⁽¹⁾ – Minimum de perception (par type de pièce) – Commission fixe d’ensachage, par sachet (achat de pièces) 		GRATUIT nous consulter
		4 % 50,00 € 8,00 €
Pour vous aider à comprendre :		Coût en euros
Vous passez un ordre d’achat portant sur des pièces pour un total de 20 000 € livrées dans un sachet		808,00 €
		Soit en % (coût/montant) 4,04 %

Conservation et gestion

<ul style="list-style-type: none"> ■ Droits de garde ⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> • Titres <ul style="list-style-type: none"> – Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d’investissement Société Générale. – Autres titres <ul style="list-style-type: none"> Commission proportionnelle ⁽⁴⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Tranche de capitaux ≤ 50 000€ - Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu’à 150 000 € - Tranche de capitaux > 150 000 € Commission fixe Minimum de perception 		GRATUIT
		0,30 % 0,20 % 0,10 % 4,50 € 25,00 €
		par ligne par compte
Pour vous aider à comprendre :		Coût en euros
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :		105,00 €
		Soit en % (coût/valoris. 31/12) 0,53 %

(1) Négociation augmentée des frais de port TTC.

(2) Prélevés sur votre compte en début d’année civile, calculés sur la valeur des titres et des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l’année précédente.

(3) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

(4) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME).

<ul style="list-style-type: none"> • Or 		
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne	par an	1,00 %
Frais fixe par ligne valeur	par an	12,00 €
Minimum de perception par ligne valeur	par an	30,00 €
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/mont. ordre)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000€ au 31/12, composé de 2 lignes valeur distinctes de 6 000 € et 14 000 € respectivement. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	224,00 €	1,12 %
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de tenue de compte titres 		
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait annuel par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME)⁽¹⁾ 		15,00 €
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez :	15,00 €	0,08 %
<p>BON À SAVOIR Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 inclus</p>		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Frais de gestion 		
<ul style="list-style-type: none"> • PEA ou PEA PME 		81,00 € 9,00 € (min. 50,00 €)
<ul style="list-style-type: none"> - Transfert dans un autre établissement 		
<ul style="list-style-type: none"> - Commission fixe - Commission par ligne 		
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	126,00 €	0,63 %

(1) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

– Incorporation de titres cotés au nominatif pur	par ligne et par an	25,00 €
– Frais de gestion des titres non cotés (TNC) ou des titres au nominatif pur	par ligne et par an	30,00 €
– Achat / vente et autres mouvements ⁽¹⁾ sur titres non cotés (TNC)	par ordre	40,00 €

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant)
Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	100,00 €	0,50 %
Vous détenez un compte de titres composé de deux lignes de titres non cotés de 5 000 € chacune soit 10 000 € au total. Au titre de la gestion de ces titres, vous acquitterez :	60,00 €	0,60 %
Vous faites inscrire sur votre compte-titres une ligne de titres non cotés pour un total de 10 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	40,00 €	0,40 %

Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

• Compte titre ordinaire

– Virement de titres dans un autre établissement		
- Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique	par ligne	9,00 €
- Titres conservés dans tout autre pays	par ligne	50,00 €
– Incorporation de titres cotés au nominatif pur	par ligne et par an	25,00 €

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/ montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez :	9,00 €	0,50 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	50,00 €	0,25 %

(1) Tout mouvement entrant ou sortant sur un titre non coté (acquisition, cession, transfert, échange...).

■ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Ordres sur Bourse Euronext,
- Ordres sur Bourse Etranger.

Minimum de perception⁽¹⁾

- Ordres notifiés par talon réponse / exécution partielle d'ordre (hors droits)
- Droits

Voir
transactions
sur valeurs
mobilières

8,89 €
4,78 €

Services de gestion déléguée

■ Alliage Gestion

- De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA par mois **14,50 €**
- De 30 000 à 100 000 € en assurance vie par mois **14,50 €**
- Au-delà de ces montants par mois **43,50 €**

■ Gestion Sous Mandat

- À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA
- À partir de 100 000 € en unités de compte confiées en gestion en assurance vie

nous
consulter

Pour vous aider à comprendre :

Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez :

Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
174,00 €	0,44 %

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

Relevés et services d'informations

■ Relevés de valeurs mobilières

- | | | |
|--|--------|----------------|
| • Relevé de titres trimestriel | | GRATUIT |
| • Relevé de titres mensuel | par an | 30,00 € |
| • Relevé de titres à la demande ou de succession | | 25,00 € |

■ Services d'information

- | | | |
|---|--------|----------------|
| – Synopsis
(3 niveaux d'information sur les avoirs et crédits détenus chez Société Générale) | | voir p. 4 et 5 |
| – Relevé Plus-values ⁽¹⁾⁽²⁾ | par an | 55,00 € |

Autres Services

- | | | |
|--|--|---|
| ■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions | | inclus dans le forfait tenue de compte titres |
| ■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur | | nous consulter |
| ■ Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères | | nous consulter |

9.3. ASSURANCE VIE

Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Sogécap⁽³⁾, nous vous invitons à contacter votre conseiller en agence ou à consulter l'espace internet des particuliers (particuliers.societegenerale.fr).

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

(3) Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex.

10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

Protection de l'assuré et de ses proches

■ Assurance Accidents de la Vie

Pour toute autre information, nous consulter.

• Formule Essentielle

– 1 Adulte	par mois	8,00 €
– 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants	par mois	11,00 €
– 2 Adultes	par mois	14,00 €
– 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants	par mois	17,00 €

• Formule Sérénité

– 1 Adulte	par mois	14,50 €
– 1 Adulte + jusqu'à 10 enfants	par mois	19,50 €
– 2 Adultes	par mois	22,50 €
– 2 Adultes + jusqu'à 10 enfants	par mois	25,00 €

■ Protection juridique par an 71,40 €

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien.
Contrat commercialisé depuis le 01/03/2013

■ Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier	par an	35,00 €
--	--------	---------

■ Certi Épargne

Assurance décès accidentel associée aux comptes et livrets d'épargne	par an	35,00 €
--	--------	---------

■ Suppléa⁽¹⁾

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier		
– Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 1	par an	20,51 €
– Contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 2	par an	38,35 €
– Contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001	par an	24,08 €

■ Garantie Autonomie Aidant par an 36,00 €

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche dépendant âgé de plus de 60 ans

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

<p>■ Garantie Autonomie Sénior Assurance dépendance en cas de perte d'autonomie</p>	<p>nous consulter</p>
<p>■ Garantie de Salaire Assurance prévoyance en cas de chômage ou arrêt de travail</p>	
<p>■ Garantie Loyers Impayés</p>	
<p>■ Complémentaire Santé Société Générale</p>	
<p>■ Généa Assurance prévoyance décès suite à un accident ou une maladie</p>	
<p>■ Garantie Obsèques Société Générale Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques</p>	

Protection des moyens de paiement

■ Mon assurance au quotidien ⁽¹⁾

Commercialisation à partir du 23/04/2018

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques.

– Premier assuré	par an	24,00 €
– Deuxième assuré	par an	18,00 €

BON À SAVOIR

La cotisation Mon assurance au quotidien est incluse dans la cotisation Sobrio

■ Quiétis ⁽¹⁾

Arrêt de commercialisation le 23/04/2018. ⁽²⁾

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

– Pour le titulaire	par an	30,00 €
– Pour le co-titulaire	par an	19,80 €

(1) Mon Assurance au quotidien et Quiétis sont composés de contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orias.fr).

(2) Les contrats souscrits avant le 23/04/2018 sont maintenus.

Protection des biens

- Assurance Automobile
- Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque
- Assurance 2 Roues
- Assurance Habitation

nous
consulter

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances.

11. SUCCESSIONS

■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement

– Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors assurance vie) au jour du décès.

**0,6 % + 102,00 €
(max. 1 020,00 €)**

12. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES

■ Offre Haute Fidélité

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes à vue Société Générale.

■ Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)

nous
consulter

13. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous apporter une réponse sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de Clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ **Le Service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

• **Service Relations Clientèle :**

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SRC
75886 Paris cedex 18

• **Téléphone :** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

• **e-mail :** relations.clientele@socgen.com

■ **En dernier recours, le Médiateur de la consommation**

Le Médiateur de la consommation exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte de la Médiation de la consommation Société Générale, Clients consommateurs » (voir p. 43) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande :

Par courrier : Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Sur le site Internet : mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur de la consommation vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

CHARTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CLIENTS CONSOMMATEURS

Société Générale a mis en place une procédure de médiation de la consommation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients consommateurs, en application des dispositions du Titre I du Livre VI du code de la consommation et des articles L316-1 et L614-1 du code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

■ **Article 1 :** La fonction de Médiateur de la consommation est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Conformément aux dispositions du code de la consommation (article L613-2) et du code monétaire et financier (article L614-1), Monsieur Yves Gérard a été désigné, pour une durée de 3 ans, en tant que Médiateur de la consommation auprès de Société Générale par une décision de l'organe collégial du Comité consultatif du secteur financier en date du 23 juin 2016. Il a été référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle la médiation de la consommation (CECMC) par une décision du 15 décembre 2017 et figure sur la liste des médiateurs de la consommation établie et notifiée à la Commission européenne par la CECMC.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur de la consommation. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

■ **Article 2 :** Le Médiateur de la consommation peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur de la consommation ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client consommateur a introduit sa demande auprès du Médiateur de la consommation dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur de la consommation reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement.

La saisine du Médiateur de la consommation par le client consommateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

■ **Article 3 :** Le Médiateur de la consommation est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance. Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur de la consommation en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et de produits d'épargne financière, le Médiateur de la consommation a conclu avec le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers une convention lui permettant de traiter les

différends relatifs à ces opérations. Le client consommateur dispose donc du choix, à sa convenance, de s'adresser, soit au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, soit au Médiateur de la consommation auprès de Société Générale. Dès lors qu'il a choisi l'un des deux médiateurs, en application de l'article L.612-2 du code de la consommation, il ne peut plus saisir, pour ce même différend, l'autre Médiateur. Sont exclus de la compétence du Médiateur de la consommation les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

■ **Article 4 :** Le recours à la médiation de la consommation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client consommateur et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur de la consommation peut s'effectuer :

– soit par le client client consommateur :

- en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale 17 cours Valmy
92987 Paris La Défense Cedex 7

- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur :
mediateur.societegenerale.fr

– soit par le Médiateur de la consommation lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Les parties peuvent également joindre le Médiateur de la consommation à l'adresse suivante : societe-generale.mediation@socgen.com

■ **Article 5 :** Le Médiateur de la consommation statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'article 2, le client consommateur doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le Médiateur de la consommation en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client consommateur dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.

■ **Article 6 :** Le Médiateur de la consommation s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du client consommateur et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité.

Le Médiateur de la consommation communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client consommateur. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur de la consommation en cas de litige complexe et il en avise les parties.

■ **Article 7 :** Chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation de la consommation.

Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur de la consommation. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur de la consommation leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

L'acceptation de la proposition engage les parties. En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur de la consommation en droit et/ou en équité.

- **Article 8 :** La médiation de la consommation prend fin :
 - dès l'envoi de la proposition émise par le Médiateur de la consommation,
 - en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation de la consommation.
- **Article 9 :** La saisine du Médiateur de la consommation entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation de la consommation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée. Les constatations et les déclarations que le Médiateur de la consommation recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties. La proposition du Médiateur de la consommation ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.
- **Article 10 :** Le Médiateur de la consommation est tenu au secret professionnel.

POUR VOTRE INFORMATION

■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l'objet d'une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte à vue.

En effet l'article R.312-1-2 du code monétaire et financier prévoit que les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels soient informés gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à **des irrégularités et incidents** que l'établissement entend débiter sur leur compte.

■ Le Relevé Annuel de Frais

Depuis janvier 2009, en application du Code monétaire et financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus
- Intérêts perçus au titre d'une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte
- Frais d'irrégularités et incidents.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d'assurances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre conseiller en agence

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ Le Service Client

Des conseillers à votre disposition de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi (voir p. 7).

3933

Service 0,30 € / min
+ prix appel

■ Mon compte en bref (voir tarif p. 7)

Vous êtes informés par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

■ Internet⁽¹⁾ (voir tarif p. 6) : particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client.

■ Services Mobiles

Internet mobile⁽¹⁾ : m.particuliers.societegenerale.fr et l'application mobile « l'Appli » disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play^{TM(2)} pour les téléphones AndroidTM et sur Marketplace pour Windows[®] phone⁽²⁾.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents⁽³⁾ saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau⁽³⁾,
- convertir les devises d'une trentaine de pays⁽³⁾,
- effectuer un Transfert par SMS⁽³⁾⁽⁴⁾ (uniquement par Smartphone),
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽³⁾,
- validez des transactions avec Paylib⁽³⁾ auprès des commerçants équipés.
- réglez vos achats sans contact avec Paylib ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation. Marketplace est un service de Microsoft Corporation.

(3) Possible uniquement sur « l'Appli » (voir tarif p. 7).

(4) Service valable uniquement en France métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Voir conditions en agence.

À TRÈS BIENTÔT



DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service



SUR INTERNET

particuliers.societegenerale.fr



SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale



PAR TÉLÉPHONE

dites « rendez-vous » au

3955

Service gratuit
+ prix appel

3955 : de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi.

Depuis l'étranger +33 (8) 10 01 3955. Tarif au 01/01/2018.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 009 897 173,75 EUR - Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr) - 552 120 222 RCS Paris - Studio Société Générale - Réf. : (U) 512531 – 01/2018.



Avec Ecofolio
tous les papiers

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Société Générale est membre fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.